



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} Juillet 2011

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers

Excusé(e)s : 0

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : **M. Jacques BERTRAND**

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 15 Avril 2011,
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Assainissement, évolution du dossier

La parcelle d'une surface de 1600 m², permettant la construction du bassin de roseaux plantés est en cours d'acquisition. Suite au bornage réalisé par le cabinet COQUARD, la signature de l'acte notarié doit intervenir dans les jours prochains.

L'ouverture des plis, concernant le marché de ces futurs travaux a eu lieu le 20 Mai dernier. Suite à cette séance, M. Alain BOUVERET, en charge de notre dossier, a demandé à ce que les 3 entreprises retenues lors de la réunion du 20 Mai, soient auditionnées. Cette séance d'audition a eu lieu le 20 Juin à la salle communale, en présence de M. BOUVERET (Conseil Général), M. SANDOZ (Sté JDBE, Maître d'œuvre), Le Maire et les 3 adjoints de la commune.

Chaque candidat a présenté et développé son dossier durant une heure chacun.

Le choix définitif doit être fait pour le 15 juillet prochain. Le Maire et quelques conseillers se rendront sur le site de MONTROND LE CHATEAU, le 11/07, pour visiter un ouvrage semblable à notre projet, réalisé par l'un des candidats auditionné.

2. Présentation et planification des travaux d'investissement, prévus au budget

La 1^{ère} phase de travaux, sur le chemin des prés est réalisée depuis le 9 juin dernier. La phase enduit monocouche est prévue pour la 1^{ère} quinzaine d'Août.

La toiture du bâtiment communal sera remplacée selon le devis choisi lors de la réunion du 15 Avril dernier, à savoir l'entreprise « GAUROIS Fabien ». Cette entreprise interviendra en début d'Août 2011. A noter que les tuiles du pan de toit situé côté château, doit être récupéré.

La façade de l'Église : Les travaux vont débutés très prochainement. Un rendez-vous est prévu début juillet, avec les entreprises « PETREMENT-MODICA » et « CHATEY Marcel ».

Les travaux de rééquilibrage de la conduite d'eau située sur la Lavenne se sont terminés la semaine dernière. C'est Véolia qui pilote le chantier et c'est le Syndicat d'eau qui en assure le financement.

3. Vote des subventions aux associations et autres organismes

Le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer sur les différents montants à affecter aux associations et autres organismes à caractère caritatif.

Les subventions accordées sont les suivantes :

A.D.A.P.E.I.	→	37.00 €
A.D.M.R.	→	150.00 €
Baume au cœur	→	200.00 €
Comice Agricole	→	50.00 €
Comité des Fêtes	→	1 300.00 €
Coopérative Scolaire	→	780.00 €
Ligue contre le cancer	→	23.00 €
Office Intercommunal des Sports	→	50.00 €
Timbre contre la Tuberculose	→	8.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	→	16.00 €

Soit un total inscrit au budget primitif 2011 de 2614.00 €.

4. Questions et Activités diverses

Situation du R.P.I.

Le dernier conseil d'école s'est tenu le lundi 20 Juin à Villers St Martin.

L'équipe enseignante pour l'année scolaire 2011/2012 se décline ainsi :

- Villers St Martin Mme IOOS (à temps partiel) + une autre personne (1 jour/semaine)
- Pont Les Moulins Mme QUISPE COUDERT (Mi-Temps annualisé). Le complément sera assuré par une personne nommé pour la rentrée.
- Guillon Les Bains M. LAUTIER A 2T2 NOMM2 EN D2BUT Juin comme titulaire du poste.

Les effectifs de la prochaine rentrée :

- Villers : 9 PS, 6 MS, 5 GS, soit 20 élèves.
- Pont : 4 GS, 3 CP, 6 CE1 soit 13 élèves.
- Guillon : 3 CE2, 12 CM1, 6 CM2 soit 21 élèves.

Les GS de Villers et Pont ont été répartis en fonction de leur lieu d'habitation

Effectif total = 54 élèves

2 enfants de Villers seront scolarisés à Baume Les Dames.

Délibérations à prendre

Le Maire présente les 3 délibérations suivantes :

- Délibération concernant la position des communes de la CCPB, par rapport au schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par M. le Préfet du Doubs. Suite aux informations données par M. le Maire, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'émettre un avis négatif à la proposition de ce schéma.
- Délibération pour le remboursement des frais de scolarité des enfants accueillis en maternelle. Décision unanime du conseil municipal.
- Délibération poste d'ATSEM. M. le Maire soumet au conseil la suppression des 2 actuels postes à mi-temps, et la création d'un poste d'ATSEM « Temps Plein ». Ce poste sera confié à Mme Véronique BELOT à compter de la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 00.